



**BUREAU SYNDICAL
DU 25 juin 2020**

PROCÈS VERBAL

Le vingt-cinq juin deux mille vingt, les élu.e.s du Bureau syndical du Syndicat de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s par le Président, se sont réunis à 14h00 dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 12, rue Villiot à Paris 12ème.

Étaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Étaient absents excusés :

M. BELLIARD

M. GUÉRIN

Mme OLIVIER

Mme JEMNI

M. TREMEGE

En vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19), prise en application de l'article 11 de la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, chaque élu.e présent.e pouvait porter 2 pouvoirs

Ainsi,

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI

M. COURTES à M. LARGHERO

Assistaient également à la séance :

M. Titouan LE GUERN, direction des finances de la Ville de Paris
M. Yves DAUPHIN, chef de service Seine par intérim à la direction de l'eau des Hauts-de-Seine
M. Valéry MOLET, DGS de l'EPTB Seine Grands Lacs
Mme Alexie LORCA, directrice du développement et du secrétariat général- EPTB Seine Grands Lacs
Mme Tiphonie Payre, DGAR-EPTB Seine Grands Lacs
M. Pascal GOUJARD, Directeur de l'appui aux territoires de l'EPTB Seine Grands Lacs
M. Grégoire ISIDORE
M. Pascal DUPRAS
M. Pascal GOUJARD

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h00.

M. le Président reprend l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des projets de délibérations et pièces jointes pour chaque affaire, dans le délai de 8 jours conformément aux dispositions du règlement intérieur du syndicat mixte.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du Bureau tenue le 12 décembre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS N° 2020-01-BS RELATIVE AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES DU PROJET DE LA BASSÉE

Dans le cadre du projet de La Bassée et en application la stratégie foncière liée, plusieurs promesses de vente utiles à la réalisation de l'espace endigué et aux sites de valorisation écologique ont été signées ou sont en cours de signature par les propriétaires des terrains concernés.

Il est proposé de concrétiser ces négociations foncières en confirmant la vente aux propriétaires.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n° 2020-01bis-BS approuvant la convention avec Voies navigables de France (VNF) relative à l'occupation temporaire du domaine fluvial à Saint-Dizier pour la station de mesures P11

Il s'agit de fixer les conditions d'occupation précaire du domaine public fluvial pour l'accès et la desserte de la station de mesures P11 située à Saint-Dizier en rive gauche de la Marne.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-02-BS approuvant la convention avec le Département de la Haute-Marne relative à l'installation d'une station hydrométrique sur la Blaise en rive gauche de la RD 261 sur le terrain de la commune de Wassy

Il s'agit de fixer les modalités d'occupation du domaine public routier du Département de la Haute-Marne dans le cadre de l'installation d'une station hydrométrique sur la Blaise.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-02Bis-BS approuvant la cession au profit du Département de l'Aube d'une parcelle boisée située à Piney (Aube)

Il est proposé de céder l'emprise nécessaire à la réalisation du 2^{ème} tronçon de la vélovoie au profit du département de l'Aube au prix total de 19 454,00€.

[Le Bureau syndical approuve à l'unanimité](#)

Délibération n°2020-03-BS approuvant le plan de cession de deux propriétés bâties de l'EPTB

L'EPTB a élaboré un plan de cession de ses propriétés bâties qui ne présentent plus d'utilité pour l'exercice de ses missions et de ses activités. Ainsi, il est proposé d'inscrire à la vente deux nouvelles maisons qui compte tenu de la réorganisation des services de la Direction de l'Exploitation sont désormais inoccupées. L'une est située à Mathaux, l'autre à Louvemont.

[Le Bureau syndical approuve à l'unanimité](#)

Délibération n°2020-04-BS approuvant une convention avec le Département de l'Aube pour l'occupation d'une salle de la *Maison des Lacs*

L'EPTB souhaite renouveler son partenariat avec le Département de l'Aube afin de disposer d'une salle au sein de la *Maison des Lacs* qui puisse accueillir des expositions artistiques et présenter des animations en lien avec la biodiversité et les activités traditionnelles de l'établissement. Cette salle est mise à disposition par le Département, à titre précaire, révocable et gratuit pour une durée de 4 ans. Seine Grands Lacs devra juste s'acquitter de sa quote-part des charges locatives annuelles estimées à un montant annuel de 1232,72 €, à actualiser chaque année en fonction des charges réelles. Le Président MOLOSSI précise que cette salle fera l'objet d'une inauguration le 10 juillet 2020, en présence du Président du Conseil départemental de l'Aube et de plusieurs élu.e.s locaux dont deux délégués de Seine Grands Lacs, Messieurs VIART et ABEL.

[Le Bureau syndical approuve à l'unanimité](#)

Délibération n°2020-05-BS approuvant la convention de partenariat et de financement avec la SAS *Ideal Connaissances*, dans le cadre du 13^e Forum national d'information sur les risques « IRISÉS », des 9 et 10 décembre 2020

En 2007, le Réseau Risques d'IDEAL et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR / MTES) ont créé le *Forum national d'Information sur les Risques Majeurs – Éducation et Sensibilisation (IRISÉS)* pour présenter les meilleurs projets et initiatives au plan national, tout en sensibilisant les acteurs locaux aux enjeux des risques sur leur territoire.

L'EPTB propose d'accueillir et de co-organiser la 13^{ème} édition des *IRISÉS* à Troyes, au Centre de Congrès de l'Aube, les 9 et 10 décembre 2020, sous réserve de mobiliser à ses côtés l'ensemble des acteurs locaux impliqués. Dans ce cadre, il est prévu une participation financière de Seine Grands Lacs à hauteur de 10 000 €.

[Le Bureau syndical approuve à l'unanimité](#)

Délibération n°2020-06-BS approuvant le versement d'une subvention à l'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus (Lac-réservoir Marne)

L'association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus a pour objet de perpétuer le souvenir des trois villages disparus lors de la mise en eau du lac du Der dans les années 1970. En collaboration avec cette association, l'EPTB a participé à la restauration de l'église de Champaubert, seul vestige conservé de ce village et propriété de l'établissement.

Depuis de nombreuses années, Seine Grands Lacs soutient cette association en lui attribuant une subvention annuelle de 150 €.

Il est proposé de renouveler pour les années 2020 et 2021, l'attribution de cette subvention dont le montant annuel reste inchangé.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-07-BS approuvant la convention de partenariat et de subventionnement pour le projet La Résidence de l'eau

La Mairie du 10^e arrondissement a lancé la première *Résidence de l'eau* pour préparer la Ville de Paris au changement climatique. Elle propose d'agir autour du thème de l'eau, emblématique de son urbanisme et central pour le climat.

L'Association *Les Canaux*, lancée à l'initiative de la Mairie de Paris, est chargée de lancer un appel à projets pour trouver sa deuxième promotion de bénéficiaires de la *Résidence de l'eau*. Première résidence d'acteurs engagés pour la planète (associations, entreprises sociales et solidaires, entreprises, chercheurs, organisations publiques, ...), elle a pour objectif d'inventer une nouvelle façon de penser et de construire l'action publique au niveau local, en créant les conditions de la coopération entre acteurs publics, privés et citoyens dans la réponse aux enjeux climatiques.

Ces actions s'inscrivant pleinement dans les missions de Seine Grands Lacs, il est proposé d'approuver la convention de partenariat d'une durée de 2 ans (2020-2021) et d'accorder à l'Association une subvention de 5 000€ pour l'année 2020.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-08-BS approuvant le versement d'une subvention à l'Association Découverte et animation du territoire d'Orient et de l'Est aubois (ADATOEAE)

Créée en mars 2019, l'Association *Découverte et Animation du Territoire d'Orient et de l'Est Aubois* (ADATOEAE) a pour objectifs de promouvoir et d'animer, dans le cadre d'un développement durable, le territoire et le patrimoine architectural, naturel, rural, sportif et culturel. Elle organise en particulier le *Festival de musique classique des Lacs de Champagne*. Compte tenu de l'intérêt de ses actions en termes de valorisation des lacs Aube et Seine, il est proposé de verser à l'Association une subvention de 200 euros pour l'année 2020.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-09-BS approuvant l'adhésion au *Comité français des barrages et réservoirs* (CFBR)

Le *Comité français des barrages et réservoirs* (CFBR) a pour objectif de favoriser le progrès dans la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des barrages. Il participe aux travaux de la Commission internationale des Grands barrages, et s'avère une source d'informations précieuse pour ses membres, en animant notamment des réflexions et des échanges au niveau national. Compte tenu de ses missions, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite adhérer à cette association, dont la cotisation pour 2020 s'élève à 565 euros.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-10-BS approuvant le retrait de l'EPTB du *Forum métropolitain du Grand Paris*

Le *Forum métropolitain* a pour objectif de réunir des collectivités territoriales de la zone urbaine capitale pour mener des études et bâtir un positionnement consensuel sur les grands enjeux d'intérêt métropolitain.

L'EPTB y a adhéré en 2017, moyennant une cotisation annuelle de 3.000 €. Aujourd'hui, les axes de travail du Forum métropolitain s'avèrent assez éloignés des potentielles expertises que l'EPTB pourrait lui apporter. Il est donc proposé que Seine Grands Lacs se retire du *Forum métropolitain*.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-10Bis-BS approuvant la cession de parcelles boisées autour du Lac de Der, au profit du *Conservatoire du littoral*

Afin de soutenir les orientations stratégiques menées par le *Conservatoire du Littoral* autour du Lac du DER, il est proposé de répondre favorablement à sa demande d'acquisition de deux parcelles, propriétés de Seine Grands Lacs. D'une superficie totale de 23,12 ha, elles ne présentent pas d'utilité pour l'exercice des missions de l'EPTB. Elles seront maintenues dans leur état et continueront d'être soumises au régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts.

L'ensemble a été évalué par le service du Domaine et par l'Office National des Forêts au prix total de 125 000 €.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis